

BULLETIN D'ADHESION

ARCADE

D'ARDECHE EN HERMITAGE

ENTREPRISES

ARCADE

Animatrices : Aurélie BUFFAT-GARCIA – Frédérique LAGUT

Espace Nadi

34, rue Jules Nadi – 26600 TAIN L'HERMITAGE

07 82 71 26 46 – 07 84 92 66 22

contact@club-arcade.fr – www.club-arcade.fr



INFORMATIONS « STRUCTURE »

Raison sociale :

Secteur d'activité : Code APE :

Adresse :

CP / Commune :

• Nom et Prénom du Dirigeant :

Fonction : Tél : Mail :

• Nom et Prénom du représentant pour ARCADE (si différent) :

Fonction : Tél : Mail :

• Informations référent salariés* / communication avec les salariés (si différent du représentant // pour diffuser les différents avantages, les animations dédiées)

Nom – Prénom : Fonction :

Ligne directe : Portable : Email :

Présence sur les réseaux sociaux    // Site internet :

Effectifs au 31 décembre N- 1 dirigeant compris :

Votre présentation et **savoir-faire particulier** (détail de l'activité en quelques lignes qui seront reprises sur le site internet d'ARCADE et l'Intranet Planoo) :

- Afin de vous référencer dans notre annuaire interne, merci de nous adresser par mail :
 - le logo de l'entreprise / ▪ 1 à 2 photos de votre activité / ▪ votre photo
- Souhaitez-vous mettre à disposition vos locaux pour des réunions ou des rencontres ?
(Si oui, merci d'indiquer le nombre et la capacité de votre salle)
 - Oui Non
- Souhaitez-vous recevoir les adhérents ARCADE sur un moment convivial (petit-déjeuner, after-work, ...) dans vos locaux ou dans une salle de réunion externe pour faire découvrir votre activité ?
 - Oui Non

CHARTRE DE L'ADHERENT ARCADE

ART.1 RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'Association a pour objet de regrouper les entreprises, les associations et les établissements implantés sur le territoire de ARCHE Agglo et a pour objectifs de :

- Favoriser les réseaux d'échanges et promouvoir les savoir-faire,
- Mutualiser leurs besoins et les solutions,
- Représenter le tissu économique local et faire l'interface avec les autres acteurs économiques et instances du territoire,
- Communiquer et promouvoir une identité commune,
- Améliorer l'attractivité et le cadre de vie du territoire,
- Renforcer les services aux entreprises.

ART.2 L'ENGAGEMENT DES ADHERENTS

Les adhérents de l'association s'engagent à :

- Privilégier l'intérêt général de l'association ARCADE,
- Agir dans un état d'esprit favorisant le partage,
- Agir pour améliorer l'existant et la pérennité de ARCADE,
- Etre force de propositions et participer le plus possible aux réunions et événements mis en place par ARCADE, dans la mesure de leur disponibilité,
- Promouvoir ARCADE auprès des non-adhérents,
- Mettre au service des autres adhérents ses compétences pour privilégier l'entraide,
- Respecter le code de bonne conduite précisé dans l'article 3.

ART.3 LE CODE DE BONNE CONDUITE DES ADHERENTS

ARCADE est avant tout un centre de partage, de rencontres, de mise en relation, de connexions entre les acteurs économiques du territoire.

Même si des relations professionnelles peuvent se nouer entre ses membres, et c'est une volonté de

l'association ARCADE, en aucun cas l'objectif est de développer la prospection commerciale interne.

Les événements organisés par ARCADE ne sont pas des Business meeting.

En adhérant à ARCADE, chaque membre renonce à :

- Utiliser le fichier des membres ARCADE pour de la prospection commerciale (les offres destinées aux membres devront transiter par le président ou le bureau pour validation et diffusion),
- Transmettre le fichier des membres à une personne, un établissement ou une entreprise non membre ARCADE,
- Profiter des moments de rencontres pour démarcher les personnes présentes, membres ou invités,
- Utiliser le fait d'être membre ARCADE ou l'image de l'association à des fins politiques.

ART.4 EXCLUSION DES ADHERENTS

Un adhérent peut être exclu par décision du Conseil d'Administration pour les motifs suivants :

- Non paiement de la cotisation annuelle,
- Non-présence récurrente aux réunions auxquelles il est inscrit ou aux réunions qu'il s'est engagé à animer,
- Comportement incorrect, irrespectueux, déloyal envers autrui, ou non conforme avec l'éthique d'ARCADE,
- Non-respect du code de bonne conduite inscrit dans la Charte,
- Tout acte affiché ou non, de nature à porter préjudice à ARCADE ou à ses membres.

La décision d'exclusion sera notifiée par mail motivé par le président, au nom du Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'association.

ART.5 DIVERS

Cette Charte est établie par le bureau de ARCADE.

Ses dispositions pourront être modifiées, la nouvelle Charte sera alors transmise et mise à disposition des adhérents.

Je soussigné.e, [] déclare, en tant que personne morale,

- adhérer à l'association ARCADE et je m'engage sur la Charte présentée ci-dessus,
- m'engager à partager avec le réseau la/les compétence.s suivante.s (*pas seulement votre cœur de métier mais aussi des compétences transversales ou liées à votre expérience d'entrepreneur...*) :

- autoriser ARCADE à détenir les informations de ce bulletin d'adhésion et la diffusion de logos et photos sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

A []
Le []

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

LES + ARCADE

EN **+** des ACTIONS ARCADE, (rencontres, réseau, entraide) **ET** en contrepartie de l'adhésion, vous **bénéficiez** d'heures d'accompagnement* sur différentes thématiques :

- ARCADE **BUSINESSS** pour **VOUS aider** à développer votre entreprise
- ARCADE **RH** pour **VOUS accompagner** dans vos démarches avec vos collaborateurs
- ARCADE **3.0** pour **améliorer la digitalisation** de votre communication

☞ *N'hésitez pas à demander le détail des thématiques aux animatrices.*

* Le délai de réalisation dépendra du volume et de la date de réception de votre demande. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2022.

COMMENT ?

Votre cotisation = **du temps d'accompagnement**

300 € = 6 h

400 € = 8 h

500 € = 10 h

1000 € = 20 h

1500 € = 30 h

2500 € = 50 h

et 50% du temps pour les entreprises dans leur 1^{ère} année de création

MONTANT DES COTISATIONS

Les cotisations sont annuelles (par année civile) et sont calculées en fonction de l'effectif (dirigeant compris) de votre établissement au 31 Décembre de l'année N-1. Toute adhésion signée à partir du dernier trimestre de l'année en cours sera valable sur l'année suivante.

Montant de la cotisation : €

- Par chèque à l'ordre de ARCADE
- Par virement bancaire : CIC TAIN L'HERMITAGE
- Par prélèvement automatique (votre RIB à joindre SVP)
 - mensualités soit 10 échéances de €
 - annualisé

DON SUPPLEMENTAIRE : €

EFFECTIF

PRIX

1	300 €
2 à 9	400 €
10 à 19	500 €
20 à 49	1000 €
50 à 199	1500 €
200 et plus	2500 €

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10096	18021	00047514201	52
IBAN : FR7610096180210004751420152			

Remise exceptionnelle de 50% sur la cotisation pour toute entreprise étant dans sa 1^{ère} année de création.